

Gilles CARREZ

Président de la Commission des finances
de l'économie générale et du contrôle budgétaire
Député du Val-de-Marne

Paris, le 24 avril 2014

Monsieur le Député, *Cher Abdou,*

Je tiens à vous informer que j'ai été conduit à annuler la subvention parlementaire que vous souhaitiez attribuer à l'Association « Daat Menahem » (référence « GC 683 »), au titre de l'année 2014 une fois que le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international m'a informé que celle-ci se situait dans une colonie de peuplement dans les territoires palestiniens.

En effet, conformément à la position historique de la France, il n'est pas envisageable que la réserve parlementaire puisse bénéficier à des associations situées dans des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967.

Espérant votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *Très cordialement -*


Gilles CARREZ

Monsieur Meyer HABIB
Député des Français établis hors de France
8^{ème} circonscription
Casier de la poste
PALAIS BOURBON